

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

N° d'ordre : DEL 2026-011

Objet de la délibération :

Révision des Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour 2026

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 2

Votants : 21

Date de la convocation :

03/02/2026

Date de publication en ligne :

13/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Sindy ABGUILLEM, Christiane CHILLAN, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Thierry PARNOT, qui donne pouvoir à Jean\_François SIRET, Claire AGUILLO, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE.

Absents : Laurence ROQUES, Francine BERTRAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Arnaud JULIEN

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le tableau de révision des AP/CP joint en annexe,

**Vu** l'avis de la commission finances et ressources humaines du 27/01/2026,

**Entendu** l'exposé de Mme Clarisse CHALARD,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à la **MAJORITE** de ses membres présents ou représentés, (4 CONTRES : AUBOIS S., DESAGE S., GUEFFIER T., G. LAME) 1 ABSTENTION : DELARUE JF.)

**REVISE** les autorisations de programmes suivant le tableau proposé ci-dessous :

Eclairage public				
AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 1 Eclairage Public	900 000 €	250 000 €	650 000 €	

Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Evolution de l'AP 2024	1 000 000 €	8 317 €	300 000 €

Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023 & 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Evolution de l'AP 2025	1 000 000 €	130 108 €	869 892 €

Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023 & 2024 & 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Evolution de l'AP 2026	1 000 000 €	986 277 €	13 723 €

Extension gymnase et vestiaires				
AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 2 Gymnase	1 500 000 €	300 000 €	900 000 €	300 000 €

Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Evolution de l'AP 2024	2 250 000 €	40 873 €	1 066 098 €

Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023 & 2024	Crédit de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Evolution de l'AP 2025	2 250 000 €	111 042 €	1 500 000 €

Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023 & 2024 & 2025	Crédit de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Evolution de l'AP 2026	2 400 000 €	274 879 €	2 125 121 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

Berger  
Levraud

ID : 078-217800036-20260210-DEL2026011-DE

**AUTORISE** les crédits de paiements tels qu'indiqués dans le tableau pour l'exercice 2026.

Le Maire  
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance  
Arnaud JULIEN

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).